

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mardi 28 juin 2011

L'an deux mille onze, le vingt huit juin à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Mairie en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et Messieurs, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAU Jean-Claude, DUBUIS Simone, GIROUD Christian, HEYLLIARD, Jean François, LAB Brigitte, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHAUD Céline, PERCIK Patrick, PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie, PLATEL Véronique, SAADIA Charles, STOURME Patrick, VERSAULT Albert.

Absents excusés :

- M. BERTHELOT Albert	- Pouvoir Mme LAB Brigitte
- M. BEAUGRAND Etienne	- Pouvoir M. PERCIK Patrick
- FOREST Gilles	
- LAFORGE Martine	- Pouvoir Mme Barbara BOSSELMAYER
- JENNEPIN Eric	- Pouvoir M. Patrick STOURME
- PERIGAU Isabelle	- Pouvoir Mme Simone DUBUIS
- VANDAELE Véronique	

Absents : - M. BEAUGRAND Bernard - M. DENEST Bernard - THOUVIGNON François

Secrétaire de séance : M. SAADIA Charles

Date de convocation : 21 juin 2011

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 22

Assistaient également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.
Le procès verbal de la séance du 28 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

➤ OBJET : Décision Modificative Budgétaire

M. STOURME Vice Président,

Propose afin d'intégrer les Intérêts Courus Non Echus et d'équilibrer la section d'investissement les opérations suivantes :

Fonctionnement dépenses :

Compte 66112 : +16 736.36

Compte 023 : - 16 736.36

Investissement dépenses :

Compte 1641 : - 48 061.37

Recettes :

Compte 16 : - 31 325.01

Compte 021 : - 16 736.36

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A 21 Voix POUR,

1 Abstention : Mme Pascale Levailant,

Acceptent cette Décision Modificative.

➤ OBJET : Modification de la régie de recettes

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Acceptent, l'extension de la régie de recettes existante pour l'encaisse des recettes des redevances perçues par le SPANC.

➤OBJET : Avis sur le Schéma Départemental de Coopération

Les membres du Conseil Communautaire,

Constatant qu'aucune simulation budgétaire n'est présentée par M le Préfet en accompagnement de sa proposition,

Considérant que la Communauté des Communes des Sources de l'Yerres :

- représente un bassin de vie cohérent ayant une identité culturelle commune,
- dispose d'un pôle de centralité fort : Rozay-en-Brie (collège, lycée, commerces, maison des services...),
- possède de nombreux projets partagés (développement économique, transports, petite-enfance, jeunesse, personnes âgées, tourisme, environnement...),
- a une continuité de périmètre incontestable,
- possède un nombre d'habitants au double du seuil imposé par la loi,
- dispose de la possibilité de continuer à contracter des conventions ponctuelles avec les communautés de communes voisines pour des actions partagées.

Après en avoir délibéré,

À 19 Voix POUR

1 Voix Contre : M. Etienne Beaugrand

2 Abstentions : Mesdames Barbara Bosselmeyer et Martine Laforge

Confirment sa position prise lors de la réunion de travail du 24 mai 2011,

Rejettent le projet de fusion tel que présenté par M le Préfet,

Souhaitent le maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes élargi aux communes voisines qui souhaiteraient leur intégration et faisant partie du même bassin de vie.

Mandatent M. Lepy Président de la Communauté de Communes Les Sources de l'Yerres pour représenter l'expression des communes de la Communauté de Communes lors des réunions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

➤ OBJET : Convention avec le Syndicat Mixte du Ru de l'Yvron

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A 19 Voix Pour

3 Voix contre : M. Patrick Stourme, M. Eric Jennepin, M. Patrick Percik

Acceptent que la Communauté de Communes assure le secrétariat, la comptabilité et l'aide technique du Syndicat Mixte du Ru de l'Yvron moyennant une indemnisation de 5 000 €.

Autorisent le Président à signer la convention correspondante avec le syndicat mixte du Ru de l'Yvron.

➤OBJET : Subventions Aménagement Etang de Nesles

Soit un total de travaux de 495 755 € HT sur 3 tranches.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuvent Le programme de travaux d'aménagement de l'étang de Nesles,

Sollicitent les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Ile de France.

Autorisent M. Le Président à signer tous documents utiles au bon déroulement de l'opération.

➤ OBJET : Création d'un poste de technicien

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Décident la création d'un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2011.

QUESTIONS DIVERSES

Compétence Urbanisme

En l'absence de M Berthelot,

M le Président,

Propose d'évoquer le point de la prise de compétence urbanisme lors d'un prochain conseil communautaire.

Acquisition d'un mini bus

M le Président

Informe qu'une étude est en cours pour pouvoir acquérir un mini bus qui servirait au transport des résidents de la MARPA pour diverses sorties ainsi que pour les activités organisées par le service jeunesse de la Communauté de Communes.

Plusieurs sociétés proposant ce type de service ont été reçues, le financement du mini bus de 9 places sera réalisé par l'exploitation des surfaces extérieures de ce mini bus sous forme d'emplacements publicitaires assurant la promotion des entreprises locales

Mme PLATEL

Demande la création d'un arrêt de bus sur le trajet de la ligne Seine et Marne Express en bas de la butte de Lumigny sur la D231.

M GIROUX Maire de Vaudoy-en Brie, commune située sur la D231, fait part de son expérience en la matière et de la réponse négative permanente du Conseil Général de Seine et Marne (gestionnaire de la ligne Seine et Marne Express) pour l'implantation d'un arrêt sur la D231 compte tenu de la dangerosité générée.

M. VERSAULT

Informe qu'à la dernière réunion du SMICTOM il a été décidé que les poubelles seront équipées de puces pour mettre en place le pesage des ordures ménagères d'ici 2014. Il a été également décidé que le ramassage des ordures ménagères va suivre le découpage géographique proposé par M le Préfet.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22H30*